

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 68-2019

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	02/10/2019
Présents	11
Absents	12
Procurations	3
Votants	14

Par suite d'une convocation en date du deux octobre deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le dix octobre deux mille dix-neuf à vingt heures trente.**

En l'absence de Madame le Maire, son suppléant Pierre GARCIA, 1^{er} adjoint, assure la présidence.

Présents : GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CAMOU Claudine, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : QUILLIEN Nicole à Pierre GARCIA, CATALA Fabien à Marie-Françoise ALBAN, CAZANAVE Véronique à Claudine CAMOU.

Absents : QUILLIEN Nicole, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BOURDONCLE Stéphane, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2^{ème} convocation, ordre du jour inchangé suite à absence de quorum lors de la séance du 1^{er} octobre. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Cimetière de Saint Aulin : procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle à l'assemblée, à l'appui de la liste des emplacements concernés à la date du 7 mai 2019 dont copie jointe, qu'il existe dans le cimetière communal de Saint Aulin de nombreuses sépultures dont l'existence est parfois ancienne et dans lesquelles un ou plusieurs défunts de la même famille ont été inhumés sans que cette dernière soit pour autant titulaire d'une concession à l'endroit considéré alors que :

- En vertu des articles L. 2223-13 et -15 du CGCT, il peut être concédé, moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par délibération du conseil municipal, des terrains aux personnes qui souhaitent y fonder leur sépulture particulière et celle de leurs enfants ou successeurs. Les bénéficiaires de la concession peuvent construire sur ces terrains des caveaux, monuments et tombeaux ;
- Qu'à défaut de concession, en vertu de l'article R.2223-5 du CGCT, l'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures a lieu de cinq années en cinq années ;
- Qu'il résulte de ces textes et de la jurisprudence, qu'en l'absence d'une concession dûment attribuée à la famille par la commune à l'endroit considéré, après paiement des droits correspondants, les inhumations sont faites en Terrain Commun ;
- Que la mise à disposition de l'emplacement, alors accordée gratuitement, ne peut s'entendre que pour une durée d'occupation temporaire de cinq ans, si la commune n'a pas rallongé ce délai à l'appui de conclusions d'un hydrogéologue consulté lors de la création ou de l'extension du cimetière ;
- Qu'à l'issue de ce délai, la reprise de la sépulture établie ainsi est de droit pour la commune ;

REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20191010-68D2019-DE

- Que l'occupation sans titre du terrain général du cimetière n'emporte aucun droit acquis pour la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer le maintien ou la prolongation de son utilisation au-delà du délai réglementaire, quand bien même un caveau y a été implanté et plusieurs corps de la famille y ont été inhumés ;

- Que seule la concession permet alors d'ouvrir et de garantir des droits à la famille dans le temps dans la mesure où celle-ci maintient la sépulture en bon état d'entretien ;

- Qu'une gestion rationnelle de l'espace du cimetière évite soit de l'agrandir, soit d'en créer un nouveau, avec toutes les incidences financières et environnementales que ces opérations comportent ;

Considérant néanmoins que dans le cimetière de Saint Aulin, parmi ces sépultures, certaines sont visitées et/ou entretenues par les familles, d'autres ont cessé d'être entretenues ;

- Que la commune n'a pas procédé à la reprise des terrains au terme du délai réglementaire;

- Que la commune souhaite concilier les impératifs de gestion du service public du cimetière et l'intérêt des familles.

En conséquence, le président propose au conseil municipal :

- de procéder à une démarche de communication et d'information préalablement à la reprise des terrains par la commune afin de faire en sorte que les familles intéressées se fassent connaître en mairie et puissent procéder aux formalités nécessaires pour régulariser la situation de la sépulture les concernant ;
- d'attribuer aux familles qui le souhaitent, si la place sur le terrain le permet, une concession au bénéfice de tous les ayants droit de la ou des personnes inhumées après remise en état de la sépulture si besoin ou, le cas échéant, d'autoriser la famille à transférer les restes de leurs défunts dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière ;
- de proposer, dans ces circonstances, une concession au prix du m² de terrain réellement occupé ;
- de fixer une date butoir à cette procédure au terme de laquelle il sera ordonné la reprise administrative des terrains, en l'état.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de procéder aux mesures de publicité ci-après pour avertir les familles intéressés : pose de plaquettes de – demandes de renseignements – sur les sépultures des défunts inconnus, affichage en mairie et au cimetière d'un avis municipal au côté de la liste des emplacements concernés invitant les familles à se faire connaître en mairie aux jours et heures de permanence, diffusion d'un communiqué explicatif de la procédure par un affichage en mairie et au cimetière, par une insertion dans le bulletin municipal et dans un journal local ainsi que sur le site internet de la commune et enfin, lorsque l'existence et l'adresse d'un membre de la famille sont connues, par l'envoi d'une 1^{ère} lettre recommandée avec accusé de réception puis, si nécessaire, d'un second et d'un dernier courrier en lettre simple, 1 mois à 15 jours avant la date butoir fixée par la présente délibération
- **Décide** de proposer aux familles concernées par les sépultures établies à l'origine en Terrain commun les options ci-après, à titre de régularisation de la situation : l'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une remise en état si besoin, au bénéfice de tous les ayants droit de la ou les personne(s) inhumée(s), lorsque le déménagement sur le terrain le permet, ou de faire procéder à leur charge au transfert du ou des défunts dans une concession du cimetière de Saint Aulin ou dans un autre cimetière ;

REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2019

Application agréée E-legalite.com

- **Décide** de proposer, dans ces circonstances, en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales, des concessions perpétuelles pour l'euro symbolique ;
- **Décide** de fixer le délai maximum laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en mairie et d'accomplir les formalités nécessaires à la date du 10 octobre 2020 de procéder au terme de ce délai à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger Madame le Maire d'établir un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures ;
- **Informe** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Nicole QUILLIEN
Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2019

Application agréée E-legalite.com



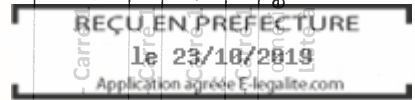
LISTE DES SÉPULTURES SANS TITRE DE CONCESSION

Commune de MIREPOIX (09)
Cimetière Saint-Aulin

59 SÉPULTURES SANS TITRE DE CONCESSION

En date du 07/05/2019

EMPLACEMENT / SEPULTURE <small>(Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)</small>	DEFUNTS	DATE DE NAISSANCE	DATE DE DECES
1 - Carré 1 - 2	♦ ? ? ♦ ? ?		
1 - Carré 1 - 5	♦ FAMILLE PEYROT GEORGES ♦ BOUSQUET-FARRAIL Marguerite ♦ DENAT-PEYROT Céleste ♦ PEYROT Antoine ♦ PEYROT Jean ♦ PEYROT Marie ♦ PEYROT Paul	1869 1842 1879 1865 1874	1947 1922 1916 1938 1934
1 - Carré 1 - 6	♦ FAMILLE DENAT MARIE ♦ DENAT Marie		17/12/1916
1 - Carré 1 - 7	♦ FAMILLE ANDRIEU JEAN ♦ ANDRIEU Jean		06/12/1903
1 - Carré 1 - 8	♦ BIARD Baptiste		
1 - Carré 1 - 9	♦ FAMILLE BOUSQUIE ♦ FAMILLE PINTAT ♦ AUTHIE Marie Joséphine ♦ BOUSQUIE Albert ♦ BOUSQUIE Georgette ♦ BOUSQUIE Louis	24/07/1889 21/08/1883 23/11/1924 25/08/1915	14/10/1985 05/06/1955 17/01/1940 24/04/1975
1 - Carré - 10	♦ FAMILLE ANDRIEU ♦ ANDRIEU Antoine	1866 1872	1944 1938
1 - Carré - 11	♦ ? ?		
1 - Carré - 12	♦ FAMILLE ANDRIEU VINCENT ♦ ANDRIEU Vincent		08/03/1915
1 - Carré - 13	♦ SCIE Françoise		18/02/1920



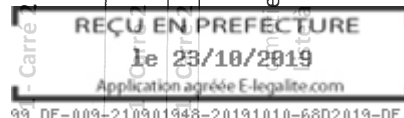
Liste des sépultures sans titre de concession au 07/05/2019 - Cimetière Saint-Aulin

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : n° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)		DEFUNTS	DATE DE NAISSANCE	DATE DE DECES
1 - Carré 1 - 14		♦ FAMILLE SCIE JOSEPH		
1 - Carré 1 - 15		♦ SCIE Joseph		14/07/1911
		♦ ? ?		18/11/1872
1 - Carré 1 - 16		♦ FAMILLE RIGAUD		
		♦ RIGAUD Françoise		30/11/1935
		♦ RIGAUD Guillaume Jean		11/03/1936
1 - Carré 1 - 17		♦ FAMILLE VACQUIE		
		♦ VACQUIE Bernard		01/12/1919
1 - Carré 1 - 18		♦ ARNAUD Paul François	03/02/1790	08/04/1870
1 - Carré 1 - 19		♦ FAMILLE BARRIE		
		♦ FAMILLE PEYROT		
		♦ FAMILLE RIGAUD		
		♦ ? ?		
1 - Carré 1 - 20		♦ FAMILLE DREUILH		
		♦ FAMILLE MARIS		
		♦ ? ?		
1 - Carré 1 - 22		♦ FAMILLE PEYROT		
		♦ PEYROT Pierre		
1 - Carré 1 - 23		♦ FAMILLE BIARD		
		♦ VIARD Emile		
1 - Carré 1 - 26		♦ ? ?		
1 - Carré 1 - 27		♦ FAMILLE CARBONNEL		
		♦ CARBONNEL Jean		05/01/1949
		♦ CARBONNEL Noëlie née AUTHIE	1875	1958
1 - Carré 1 - 28		♦ ? ?		
1 - Carré 1 - 29		♦ ? ?		
1 - Carré 1 - 30		♦ ? ?		
1 - Carré 1 - 31		♦ MANDICOURT Antoinette		
		♦ FAMILLE CAZAJOU		12/04/1890
		♦ CAZAJOU François		17/06/1904
		♦ FAMILLE PINTAT		
		♦ PINTAT Pauline		21/09/1900

REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2019
Application agréée E-legalite.com

Liste des sépultures sans titre de concession au 07/05/2019 - Cimetière Saint-Aulin

EMPLACEMENT / SEPULTURE <small>(format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)</small>		DEFUNTS	DATE DE NAISSANCE	DATE DE DECES
1 - Carré 1 - 34		<ul style="list-style-type: none"> ♦ FAMILLE JALABERT ♦ JALABERT François ♦ JALABERT Marie Louise née ROUCH 		10/04/1915 14/02/1922
1 - Carré 1 - 36		<ul style="list-style-type: none"> ♦ FAMILLE ROUCH ♦ ? Junie ♦ ROUCH François 		
1 - Carré 1 - 37		<ul style="list-style-type: none"> ♦ FAMILLE BOUSQUIE ♦ BOUSQUIE Basile ♦ BOUSQUIE Elie 	20/07/1876	01/04/1918 01/07/1955
1 - Carré 2 - 43		♦ ? ?		
1 - Carré 2 - 45		♦ ? ?		
1 - Carré 2 - 47		<ul style="list-style-type: none"> ♦ FAMILLE PEYROT ♦ PEYROT Marie 		05/10/1905
1 - Carré 2 - 48		<ul style="list-style-type: none"> ♦ FAMILLE SIPRA ♦ SIPRA Léonnie 		09/02/1911
1 - Carré 2 - 49		<ul style="list-style-type: none"> ♦ FAMILLE SIPRA ♦ SIPRA Adolphe 	1836	19/08/1905
1 - Carré 2 - 51		<ul style="list-style-type: none"> ♦ FAMILLE VILLANOU ♦ VILLANOU Auguste 		02/07/1908
1 - Carré 2 - 52		<ul style="list-style-type: none"> ♦ FAMILLE GOUZE ♦ GOUZE Alexandre 		28/01/1909
1 - Carré 2 - 53		<ul style="list-style-type: none"> ♦ FAMILLE DELPONT ♦ MARIO Albanie née DELPONT 		22/04/1935
1 - Carré 2 - 57		<ul style="list-style-type: none"> ♦ FAMILLE BOUSQUIE ♦ BOUSQUIE Elie ♦ BOUSQUIE Jean ♦ BOUSQUIE Joséphine née DURAND ♦ HERBERICH Yvette née BOUSQUIE 	11/12/1925 1901 1907 1933	25/12/1988 1983 1982 1957
1 - Carré 2 - 58.01		<ul style="list-style-type: none"> ♦ BAUZA Jean ♦ BAUZA Marie 		1922 1938
1 - Carré 2 - 58		♦ ? ?		



Liste des sépultures sans titre de concession au 07/05/2019 - Cimetière Saint-Aulin

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)		DEFUNTS	DATE DE NAISSANCE	DATE DE DECES
1 - Carré 2 - 59	♦ FAMILLE FALCOU ♦ ??			
1 - Carré 2 - 63	♦ FAMILLE PEYROT ♦ PEYROT Auguste			10/04/1914
1 - Carré 2 - 64	♦ FAMILLE BIARD ♦ BIARD Jean			03/02/1882
1 - Carré 2 - 65.01	♦ FAMILLE BOUSQUIE ♦ BOUSQUIE Albine			21/11/1917
1 - Carré 2 - 65	♦ FAMILLE BOUSQUIE ♦ ANDRIEU Antoine			09/1882
1 - Carré 2 - 66	♦ FAMILLE ANDRIEU ♦ ANDRIEU Paul Baptiste ♦ ANDRIEU Pierre		19/04/1903 05/10/1872	21/01/1984 16/04/1940 24/12/1882
1 - Carré 2 - 68	♦ MERIC Baptiste			
1 - Carré 2 - 71	♦ ??			
1 - Carré 2 - 72	♦ ??			
1 - Carré 2 - 73	♦ FAMILLE BOUSQUIE ♦ FAMILLE FABRE ♦ FABRE Marie née BOUSQUIE ♦ FABRE Pierre		1891 1882	1961 1968
1 - Carré 2 - 74	♦ FAMILLE CASTIGNOLLES ♦ CASTIGNOLLES Baptiste			1924
1 - Carré 2 - 75	♦ FAMILLE CASTIGNOLLES ♦ CASTIGNOLLES Marie			17/05/1908
1 - Carré 2 - 76	♦ FAMILLE CALMON ♦ CALMON Pauline			12/07/1922
1 - Carré 2 - 78	♦ ??			
1 - Carré 2 - 79	♦ FAMILLE BIARD ♦ BIARD Elaudie			
1 - Carré 2 - 80	♦ ??			
1 - Carré 2 - 81	♦ ??			

RECUE EN PREFECTURE
le 23/10/2019
Application agréée E-legalite.com

Liste des sépultures sans titre de concession au 07/05/2019 - Cimetière Saint-Aulin

EMPLACEMENT / SEPULTURE <small>(Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)</small>	DEFUNTS	DATE DE NAISSANCE	DATE DE DECES
1 - Carré 2 - 82	<ul style="list-style-type: none"> ♦ FAMILLE CHACON JÉRÔME ♦ MORILLAS-CAMPOS Isabelle 	01/02/1905	14/08/1959

REÇU EN PREFECTURE
 le 23/10/2019
Application agréée E-legalite.com

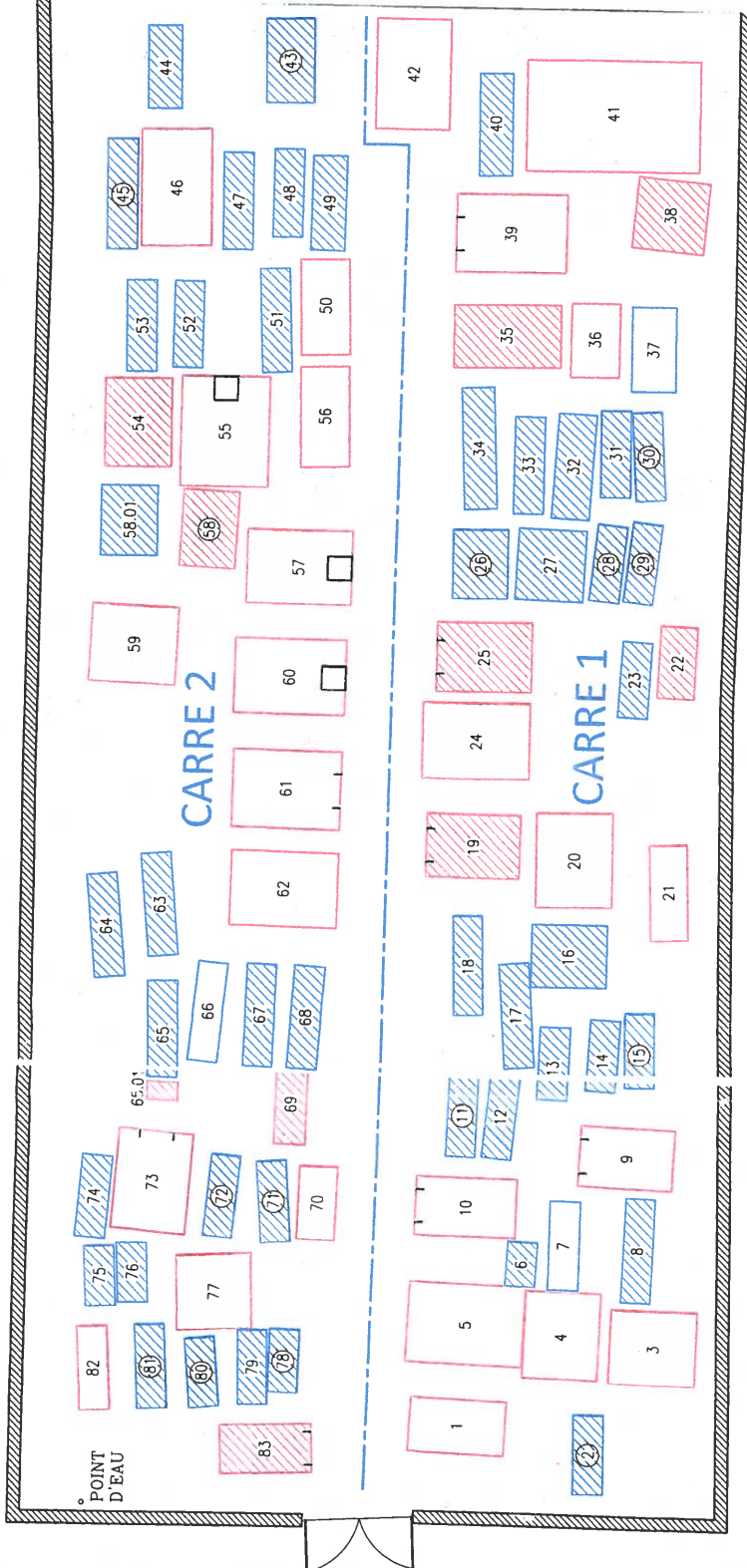
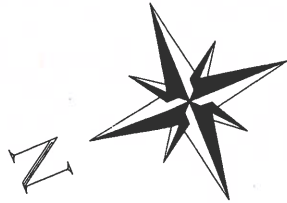
99_DE-009-210901948-20191010-68D2019-DE

www.maires-de-france.fr
 Afficher

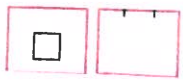
Edition en date du 07/05/2019

Page 5 sur 5

COMMUNE DE MIREPOIX CIMETIERE DE SAINT AULIN



titre indicatif :



Ouverture de caveau visible par le dessus

Ouverture de caveau frontale

LEGENDE

- Emplacement inconnu
- Emplacement bâti
- Emplacement en pleine terre
- Emplacement visuellement non entretenu
- Emplacement visuellement justifiable d'une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon
- Emplacement en terre non matérialisé

0,00 10,00

Copie de	ITV	INTERVENTION	09
ATC	PR	12/11/2018	
EDI	JPB	07/02/2019	
DAO	OE	18/03/2019	
SDC	IA	19/03/2019	
LIV	IA	14/05/2019	

REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2019
Application agréée E-legalite.com